

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le militant des droits de l'homme, Harry Wu, "avoue" avoir dérobé des secrets d'État

INDEX FI : FISFI 17/51/95

Les autorités chinoises doivent libérer immédiatement et sans condition Hongda Harry Wu, a déclaré aujourd'hui (vendredi 28 juillet 1995) Amnesty International.

Harry Wu, le militant des droits de l'homme accusé le 8 juillet d'avoir « dérobé des secrets d'État », est apparu à la télévision chinoise dans une vidéo où il "avouait", en présence d'un responsable chinois, que les informations qu'il avait données dans les deux émissions télévisées réalisées avec le reporter de la British Broadcasting Corporation (BBC) étaient « fausses et erronées ».

« Dans la vidéo, Harry Wu semblait fatigué et défait, et nous continuons à nous inquiéter sérieusement pour sa santé », a déclaré l'Organisation. « Nous craignons également qu'il ait été privé de sommeil pendant de longues et intenses périodes d'interrogatoires. »

Amnesty International considère qu'Harry Wu est un prisonnier d'opinion.

L'agence de presse officielle Chine nouvelle a également publié une déclaration du même ordre, dans laquelle Harry Wu reconnaissait que « le contenu des deux vidéos était « faux et erroné » et qu'il avait « fabriqué les reportages de toutes pièces avec [un] correspondant de la BBC... ».

Toutefois, ni la vidéo, ni l'agence de presse Chine nouvelle n'ont fourni de preuves à l'appui des accusations portées contre Harry Wu par les autorités, à savoir qu'il aurait « dérobé des secrets d'État ». Selon l'agence Chine nouvelle, aucune des informations qu'il est accusé d'avoir fournies à des organisations et des gouvernements étrangers n'était exacte.

« Si c'est le cas, comment peut-il être accusé d'avoir volé des secrets d'État ? Ces accusations paraissent infondées et contradictoires », a déclaré Amnesty International.

L'Organisation prie instamment les autorités de s'assurer que pendant sa détention, Harry Wu soit traité conformément aux normes internationales relatives au traitement des prisonniers, qu'il reçoive des soins médicaux adaptés à son état de santé et qu'il soit protégé contre toute forme de mauvais traitement.